

Sous l'angle de la démocratie

Depuis les années soixante, sous l'impulsion du célèbre Rapport Parent, l'éducation semble être passée d'un état de stagnation à un état de mutation continue. Des transformations de toutes sortes se sont opérées, presque aussi rapidement que les changements de ministres, à tous les niveaux, dans les lois, les structures, les régimes pédagogiques, les programmes d'études, etc. La plupart des changements visaient directement ou indirectement à court ou à long terme, à égaliser pour tous l'accessibilité à un enseignement approprié aux besoins de la société dans un esprit de bien commun. Cette accessibilité devait se réaliser par la concertation et la consultation dans le plus grand respect possible des opinions et des droits individuels. En d'autres mots, c'est sous l'angle de la démocratie" que la Réforme scolaire du Québec avait été entrevue.

Il semble que cette perspective reste présente dans les nombreux bilans, rapports, analyses, études, éditoriaux, etc., qui se publient régulièrement sur l'état de l'éducation au Québec. Toutefois, comme cette perspective se manifeste différemment selon le point de vue de chacun, il est utile de connaître l'opinion de différents acteurs et observateurs de la scène de l'éducation afin d'en mieux saisir les enjeux et l'évolution.

Par le présent numéro, le *McGill Journal of Education* a voulu donner l'occasion à un certain nombre d'universitaires du Québec et d'ailleurs de partager avec ses lecteurs leurs réflexions et leurs perceptions en matière d'éducation. Leurs *regards sur l'éducation* n'englobent pas nécessairement tout le monde de l'éducation mais ils se posent plutôt sur des aspects qui leur sont mieux connus, qui leur tiennent particulièrement à cœur, parce qu'ils sont plus proches de leurs préoccupations professionnelles et personnelles. Ainsi, leurs témoignages n'en sont que plus précieux et plus significatifs concernant les orientations de l'éducation en général et particulièrement au Québec. Malgré leur diversité d'expérience nos collaborateurs manifestent, sous l'angle plus ou moins explicite de la démocratie un souci commun, celui du respect des droits de chacun dans le domaine de "l'éducatif".

Gillett et Mirza tentent de démontrer dans des optiques et des langues différentes que la femme, longtemps détournée de l'enseignement supérieur par les règlements universitaires et la mentalité populaire, a dû vaincre des obstacles d'ordre social et idéologique avant de réussir à se tailler une petite place dans la

vie publique et sur la scène universitaire. Toutefois il reste encore beaucoup de victoires à remporter sur ces terrains pour que soit revalorisée universellement la condition féminine.

D'autre part, Lacoste, se plaçant sur le plan de la philosophie de l'éducation, plutôt que sur celui du Québec spécifiquement, propose une critique de l'ingérence politique dans le domaine de l'éducatif et constate que la démocratie scolaire a bien voulu se libéraliser. Lessard et son équipe, auteurs d'une vaste enquête provinciale sur l'état de l'éducation au Québec, empruntent la voix des enseignants pour démontrer que la qualité de l'enseignement a besoin de revitalisation tout en continuant d'être de plus en plus accessible. Pour sa part, Lavallée soutient que la qualité de l'enseignement peut être améliorée par l'étude des curriculum et il souhaite que soit amplifiée la recherche dans ce domaine afin d'en arriver à atténuer certains effets négatifs des contraintes imposées par les enjeux démocratiques. Quant à Girard, il analyse sélectivement l'évolution de l'éducation au Québec depuis 1760 pour démontrer qu'à la suite de la Révolution Tranquille une vision de l'Etat s'est imposée à la société et que désormais celle-ci doit faire l'apprentissage de la démocratie, c'est-à-dire, de l'exercice de son droit de partie prenante.

Enfin, une étude de Thom dont le point d'observation est Hong Kong, s'insère néanmoins harmonieusement dans le présent numéro, ne serait-ce que pour signifier l'universalité de certaines préoccupations, telle la bureaucratie, qui semblent inhérentes au domaine de l'administration scolaire.

Au moment où ce numéro va sous presse, les médias rapportent l'annonce par le Ministre d'une seconde réforme profonde — moins considérable, mais, semble-t-il plus désirée par la population que celle des années 60 — qui devrait entrer en vigueur incessamment. Parmi les nombreux aspects touchés par les nouveaux règlements, la formation générale et les méthodes d'évaluation semblent les plus importants. Mais ce sont aussi ceux qui commencent déjà à susciter des inquiétudes sinon des dissidences. Quelques groupes se sentiraient-ils lésés? Dans quelle mesure le consensus sera-t-il réalisé ou ébranlé? A l'occasion de la nouvelle réforme, la démocratie marquera-t-elle un pas en avant ou en arrière? Voilà quelques questions auxquelles devront répondre les analyses de la prochaine décennie.

M. B.